Le Bulletin
1
03/2023

SORTIE DE PRINTEMPS
L'Île d'Elbe, perle de la Méditerranée
Oasis de Napoléon
Du 8 au 11 mai 2023 *p. 16*

LE RENDEZ-VOUS
Recycler avec la visite de l'entreprise Retripa SA à Crissier
Jeudi 16 mars *p. 15*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 ***(réservée aux membres)***
Hôtel Mirabeau, Lausanne
Mercredi 29 mars *p. 13*

LeDossier

La transition énergétique: Un sacré casse-tête !

© Sander Van Der Werf | Dreamstime.com

- L'éolien, une énergie bien de chez nous *p. 20-21*
- Aux forêts de s'adapter *p. 22-23*
- La géothermie pour tous et partout *p. 24-25*

cdl
CERCLE DÉMOCRATIQUE LAUSANNE

ACTIFS AU COEUR DE VOTRE RÉGION

- Conseil immobilier
- Gérance et rénovation d'immeubles
- Courtage

www.golay-immobilier.ch

Golay Immobilier

Grand-Chêne 2
1003 Lausanne
Tél. 021 341 01 01

Service location
Tél. 021 341 01 10

uspi vaud

SwissRéseau

L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

ÉCOULEMENT BOUCHÉ ?

LIAUDET PIAL S'EN OCCUPE 24/7

0800 621 621

www.liaudet-pial.ch

ECOENTREPRISE CERTIFICATION EXCELLENCE

DÉVELOPPEMENT DURABLE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

QUIK by VSA

ASSAINISSEMENT - RÉHABILITATION - SANITAIRE - HYDRODÉMOLITION

ADRESSE DE LA RÉDACTION
Cercle Démocratique Lausanne
Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
IBAN CH43 0900 0000 1000 0763 3
www cercle-democratique.org

RÉDACTION
Barry Lopez
redaction@cercle-democratique.org

CONCEPTION GRAPHIQUE
Art Direction
Gérard Lebet
g.lebet@art-direction.ch

IMPRESSION
Groux&Graph'Style
Aline Zerr
Ch. de Rionzi 58
1052 Le Mont/Lausanne
Tél. 021 641 61 41
info@groux-graphstyle ch
www.groux-graphstyle.ch

PUBLICITÉ
Urbanic Régie publicitaire
Claude Froelicher
Avenue Edouard Dapples 54
1006 Lausanne
Tél. 079 278 05 94
claude.froelicher@urbanic.ch

TIRAGE
1000 ex.
4 parutions annuelles

CHANGEMENT D'ADRESSE
A annoncer à:
cat.clerc@bluewin.ch

5
EDITO

8-11
PV AG 2022

13
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Ordre du jour

15
LE RENDEZ-VOUS
Visite de Retripa, le spécialiste en recyclage

16
SORTIE DE PRINTEMPS

L'île d'Elbe, perle de la Méditerranée

19-25
Dossier
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...

26
LA VISION DU POLITIQUE
Politique énergétique: adaptons nos lois à nos besoins

28
CŒUR À CŒUR
Il fait chaud!

30
LES JEUNES ONT LA PAROLE
Crise énergétique: les communes sur le pied de guerre

32
DROIT AU BUT
Le «contracting» énergétique

35
JOURNÉE LIBÉRALE ROMANDE
«Formation et liberté»

38
REGARD LIBRE
Peut-il être éthique de mentir?

40-43
CLIC-CLAC
Souvenirs de la soirée annuelle, d'une sortie arrosée de bière et de notre Petit Nouvel-an

44
LE CALENDRIER

HOTEL BELLERIVE

★ ★ ★

Idéal pour tous vos séjours
et ceux de vos connaissances

Vue imprenable - Parking assuré - Fitness, Sauna, Hammam

BAR PUB « LE 99 »

Av. de Cour 99, CH-1007 Lausanne
Tél.: +41 21 614 90 00
www.hotelbellerive.ch, info@hotelbellerive.ch

Bettems frères S.A.
Chemin de la Crausaz 3
1173 Féchy
021 808 53 54
www.cavedelacrausaz.ch
Ouvert du lundi au samedi

Cave de la Crausaz
Féchy AOC La Côte
CHF 8.70 la bouteille

Offre spéciale carton de dégustation

5 x 70 cl. **Cave de la Crausaz Féchy** Féchy AOC La Côte	CHF	43.50
5 x 70 cl. **Cave de la Crausaz rouge** Les Bourrons, assemblage	CHF	43.50
5 x 70 cl. **Rosé La Crausaline** Pinot Noir	CHF	45.00
Prix du carton	**CHF**	**132.00**

Je commande_____carton(s) de dégustation livré(s) à mon domicile pour la somme de 132.00 par carton (uniquement en Suisse). Frais de livraison offerts

Nom :

Prénom :

Rue :

NP/lieu :

Tél.

Signature :

Prix valables jusqu'au 31.12.23 CDL

L'EDITO

par Coryne Eckert
Présidente du CDL

© Art Direction

Transition énergétique:

Ça devrait souffler à Berne ces prochains mois…

Et pas seulement sous la Coupole. En effet, en ce début d'année, nous nous sommes attelés, dans notre dossier de ce numéro, à tenter de mieux comprendre le casse-tête de la transition énergétique.

→ p. 7

www.confort-lit.ch

Confort-lit

DEPUIS 1989

34 ans

BRIDGE, la nouvelle technologie novatrice qui s'adapte à toutes les morphologies.

Pour un sommeil sain et réparateur.

swissflex®

Swiss Premium Beds

Votre partenaire qualité et confort en **ameublement & literie**

1400 YVERDON
Av. de Grandson 60
024 426 14 04
yverdon@bluewin.ch

1005 LAUSANNE
Rue St-Martin 34
021 323 30 44
lausanne@confort-lit.ch

1762 GIVISIEZ
Rte des Fluides 3
026 322 49 09
givisiez@confort-lit.ch

L'EDITO

C'est là bien un sujet qui nous touche toutes et tous, que nous soyons, locataires, propriétaires, employés, patrons de petites, moyennes ou grandes entreprises et politiciens de tous bords, **le défi est de taille aussi dans notre canton**. Des solutions existent pour autant que tout le monde y mette du sien. Prenons nos responsabilités et pensons à l'avenir de nos enfants. Un grand merci aux personnalités qui se sont prêtées au jeu pour éclairer nos lanternes si nous devions manquer un jour de courant électrique!

En lien également à ce dossier, nous vous convions **le 16 mars prochain** à visiter l'entreprise Retripa à Crissier, leader en Suisse romande en terme de recyclage et de valorisation de toutes les matières et déchets (papier, carton, ferraille, métaux, film plastique, pet, bois, verre et déchets verts).

Et **le samedi 18 mars**, nous vous invitons à la Journée libérale romande sur le thème de la formation et de la liberté à l'Hôtel Alpha-Palmiers, organisée par l'Institut libéral, votre Cercle et Le Regard Libre. Outre des conférenciers de renom, vous aurez également l'occasion d'entendre M. le Conseiller d'Etat Frédéric Borloz qui s'exprimera sur le présent et le futur de la formation obligatoire et post-obligatoire. **Un rendez-vous à ne pas manquer.**

Et comme de coutume dans le 1er Bulletin de l'année, nous vous annonçons notre traditionnelle et très conviviale assemblée générale qui se déroulera **le mercredi 29 mars** à l'Hôtel Mirabeau à Lausanne. Et afin de vous rafraîchir quelque peu la mémoire sur les événements marquants l'année 2021, vous aurez également tout loisir de lire le procès-verbal de notre dernière assemblée, sous la plume avertie de notre secrétaire, Catherine Clerc (merci déjà à elle pour ce compte-rendu). Nous vous attendons nombreux pour partager ces bons moments d'échanges.

Et déjà le printemps sera à notre porte. Et cette année la sortie prévue sur plusieurs jours traditionnellement en automne se fera en mai sur 4 jours, **du 8 au 11 mai**. Que diriez-vous d'un séjour sur la magnifique Île d'Elbe? A la lecture du programme qui vous attend, vous n'aurez plus qu'une envie... y participer.

Et pour ceux qui ne seront pas du voyage, vous pourrez alors aller suivre **le jeudi 11 mai** une conférence qui reviendra sur 1848, année de la nouvelle Constitution fédérale qui fête cette année ses 175 ans. Un tournant dans l'histoire de la Suisse. Des informations plus détaillées suivront dans notre prochain bulletin. **Mais agendez déjà cette date.**

Comme vous le constaterez le programme de ce début d'année est fort diversifié et nous espérons vous retrouver toujours plus nombreux à l'une ou l'autre de ces dates. Et n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou suggestions. Ils sont toujours les bienvenus. **Bon début d'année 2023 et bonne lecture.**

Procès-verbal
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE DÉMOCRATIQUE LAUSANNE

Mercredi 27 avril 2022 à 19:30 à l'Hôtel Mirabeau

▶ Catherine Clerc, *secrétaire*

Présidence: Coryne Eckert
Présents: 70 personnes

Régulièrement convoquée selon l'article 23 des statuts, cette 179e assemblée générale est ouverte à 19h35. La Présidente, Coryne Eckert, salue les personnalités présentes. Plusieurs membres sont excusés. Pour le comité, Olivier Duvoisin et Hugo Milliquet sont également excusés.

Aucune opposition à l'ordre du jour n'est émise.

1. Procès-verbal 2021
Le Procès-verbal de l'AG du 15 septembre 2021, inséré dans le Bulletin no 1/2022, est soumis à l'approbation de l'assemblée puis adopté à l'unanimité.

2. Assermentation des nouveaux membres
Onze nouveaux membres sont nommés: M[mes] Charlotte Monnier, Anouck Saugy, MM. Pierre Kupferschmid, Paulraj Kanthia, Sylvain Ruch, Patrice Jordan, Nicolas Michel.

3. Rapport de la Présidente
Cette année 2021 s'est inscrite encore et toujours sous le signe du COVID, il a fallu jongler avec nos programmes d'activités, ainsi que nos différents bulletins. Même notre assemblée prévue en avril 2021 a dû être reportée en septembre puisque nous ne pouvions siéger en ces murs qui nous étaient interdits, car fermés au public. Mais votre comité a tenu tout de même à continuer à être actif et positif, à vous proposer des événements, certains ont pu tout de même se dérouler dans des conditions tout à fait acceptables. Je laisserai le soin à mes collègues d'y revenir plus en détails.

Bien heureusement, nos 4 bulletins du Cercle ont été notre fidèle lien avec vous et nous vous avons proposé au travers de nos dossiers des thèmes qui vous ont assurément intéressés. Certains d'entre vous ont même pris la plume, non pardon, leur clavier, pour nous faire part de leurs vifs intérêts pour les thèmes traités. A ce sujet, je vous lance un appel. Si une thématique particulière vous interpelle (qu'elle soit de société, politique, économique ou autre) et que vous désirez que nous le partagions avec vous tous et toutes au travers d'un bulletin, nous sommes ouverts à vos propositions.

Revenons donc à notre bulletin No 1 de l'année dernière consacré aux Elections communales et les enjeux étaient bien là. La situation a rendu difficile la campagne et n'a pas aidé les nombreux candidats à se faire connaître auprès du grand public.

Ces nouveaux élus, tant au niveau législatif qu'exécutif avaient des défis importants à relever dans cette nouvelle législature. Citons-en quelques-uns:

• **Assurer et préparer la relève, notamment avec les départs dans, de nombreuses communes de «dinosaures»,** tant à Aigle qu'à Montreux ou à Yverdon et dans de plus petites communes, comme à Aubonne rendront les élections certes intéressantes, mais risquées pour la droite.

• **Convaincre.** L'arrivée sur l'échiquier politique de nouvelles formations, souvent sans réels programmes et monothématiques risquaient fort de séduire, mais pour combien de temps.

• **Se préparer en anticipant les énormes défis liés notamment au climat, à l'énergie, à l'environnement, à la mobilité, aux infrastructures et à l'économie** qui seront des enjeux importants de la nouvelle législature même dans de petites communes. **La préservation de l'autonomie communale** était une préoccupation quotidienne. Cette autonomie est le premier rempart à un pouvoir centralisateur et constitue le trait d'union entre le citoyen et l'État.

Cela garantissant une politique de proximité avec les habitants et souvent pour les élus un tremplin à une carrière politique. Toutefois, la gestion de tâches de plus en plus lourdes et compliquées mettait à mal les vocations pour les mandats politiques, tant au niveau exécutif que législatif.

Un grand coup de chapeau aux très nombreux citoyens et citoyennes de notre canton qui s'engagent aujourd'hui pour leur commune. Et pour les non-élus, qu'ils ne se démotivent pas, qu'ils continuent leur combat en défendant les valeurs de liberté, de responsabilité et de cohésion sociale.

Dans ce même bulletin, nous annoncions le lancement des travaux du nouveau Vaudois. La visite prévue en avril au Musée Atelier Audemars Piguet au Brassus n'a malheureusement pas pu avoir lieu, ce n'est que partie remise et même notre saison de tir a dû être suspendue.

Dans notre bulletin de mai 2021, nous avons donné la parole aux jeunes, à la formation professionnelle et à leur vision de l'avenir. Au début juin, nous avons pu vous proposer de prendre l'air en visitant les Pépinières Baudat à Vernand-sur-Lausanne, une visite de ruches (reportée plusieurs fois), ainsi qu'une visite de chantier du futur nouveau Vaudois.

Et ce même mois, nous avons enfin pu organiser une soirée-débat sur le Fédéralisme initialement prévue en avril. Et oui votre Cercle a fait preuve d'une souplesse incroyable dans l'adaptation de ses programmes, c'est du reste le seul sport que votre comité a pratiqué durant cette période.

Toujours en juin, place au spectacle, avec une soirée récréative au Cazard où notre ami Eric Rochat et son acolyte Jacques Perrin (pas le grand acteur qui vient de nous quitter) nous ont fait passer une merveilleuse soirée sur des airs et des textes de la chanson française, un pur bonheur pour les nombreux membres qui ont partagé cette soirée. Merci à toi mon cher Eric.

Et pour bien finir le mois, rien de mieux qu'une journée en montagne, mais détrompez-vous, nous n'avons pas fait l'ascension du Mont-Blanc, juste une très belle journée à Chamonix autour d'un excellent repas. Les absents ont toujours tort – dit-on…

Comme quoi, malgré le COVID, nous avons tout de même pu vous divertir au travers de ce 1er semestre.

Et place déjà à notre 3ème bulletin de l'année consacré au PRL face à son avenir et aux futures élections cantonales. Un regard croisé sur plusieurs personnalités qui ont dressé quelques constats, proposé quelques pistes et surtout quelques réflexions sur les valeurs propres au PLR. **Mais la vraie question, le PLR peut-il se réinventer?** Dans ce même numéro, après notre AG à mi-septembre, nous vous convions début octobre à prendre la direction du sud pour notre sortie d'automne. Marseille, Cassis et ses Calanques, 4 jours de rêve au soleil méditerranéen. Je crois, que les membres ici présents et qui ont fait le voyage, ne pourront pas me contredire. Merci les GO's pour l'organisation.

Et voilà déjà le dernier bulletin de l'année où nous avons abordé le titre un peu provocateur: **l'écologie de droite, une direction impossible?** De nombreuses personnalités se sont exprimées sur le sujet et nous risquons bien d'y revenir très prochainement avec d'autres éclairages.

Mais le mois d'octobre a été surtout marqué par **la réouverture de Notre Vaudois**, après seulement 10 mois de fermeture, l'exploit s'est réalisé. Certes il y avait encore quelques détails à régler, mais nous pouvions à nouveau nous restaurer, nous retrouver dans un écrin flambant neuf. Une immense reconnaissance à Alain Richard et à André Bellon de la régie Golay, qui n'ont pas compté leurs heures, leurs sueurs, leurs nuits blanches pour arriver à relever ce défi. Et un grand merci à nos exploitants d'y avoir cru. Vous avez formé une sacrée équipe!

En novembre, dernier rendez-vous autour d'une soirée-débat sur une question fort intéressante: peut-on être libéral ou l'humain est-il l'objet de ses déterminismes?

Et pour bien finir l'année rien de tel qu'une soirée annuelle dans nos nouveaux murs au Vaudois. Et quelle soirée! Vous avez répondu présents. Vous avez même bravé la neige en fin de soirée. Mais vous étiez là. Nous nous sommes retrouvés comme à la maison et quel bien ça a fait. Merci à vous.

En conclusion de mon rapport, j'aimerais encore remercier mes collègues du comité pour leur confiance, leur implication, leur motivation et leur positivisme, malgré la situation que nous avons vécu depuis bientôt 2 ans. Vous êtes toujours partants même avec des projets un peu fous, à l'écoute et disponibles pour m'accompagner et me soutenir **afin que notre Cercle puisse continuer à jouer son rôle, de relais entre la politique et la vie vaudoise.**

4. Rapport d'activité des Commissions

Bulletin et conférences
Olivier Meuwly, responsable: le Bulletin, édité quatre fois par année, a toujours du succès. Les remerciements vont à Barry Lopez**.**

Conférences 2021
Olivier Meuwly a organisé deux conférences au Vieux-Lausanne:

Le 3 juin, un débat sur le thème: le fédéralisme en question et la présentation du livre co-écrit avec Enzo Santacroce «pour une régénération du libéralisme».

Le 23 octobre, une conférence sur «le libre arbitre est-il encore possible» Peut-on encore être libéral?

Site internet, réseaux sociaux, YouTube et les podcasts, responsable Barry Lopez

Des podcasts concernant les «mythes de la Suisse» ont été enregistrés pour YouTube et des vidéos sur l'histoire suisse sont également parues. Les explications pour écouter ces podcasts et suivre les vidéos se trouvent dans le Bulletin n°3/2021.

Divertissement 2021, Hugo Milliquet, responsable (excusé pour cette assemblée):

Début 2021, nous avons dû annuler le petit nouvel-an du Cercle, pandémie oblige.

Ensuite, Hugo Milliquet nous a préparé deux sorties en partie masquées:

Le 26 juin, nous sommes allés à Chamonix avec le Mont-Blanc express que nous avons pris à Martigny, les cafés-croissants nous ont été servis à bord. Après un succulent repas dans un bon restaurant de Chamonix, nous sommes passés par le château de Ripailles à Thonon pour une visite et une dégustation des vins de la région avant de rentrer dans nos foyers.

En automne, ce fut une sortie de 4 jours en Provence: Sisteron pour le repas de midi, Aix-en-Provence pour le logement, la ville de Marseille que nous avons rejointe à bord du train de la Côte Bleue. Là-bas, nous avons dégusté une excellente bouillabaisse chez Fonfon. Nous avons également visité le Musée du Pastis situé dans les anciens docks de Marseille. Et puis, il y a eu Cassis avec une balade en bateau pour la découverte de 8 calanques magnifiques. Nous avons terminé le séjour par une visite et une dégustation de vin à Tain l'Hermitage au domaine Chapoutier.

Au début décembre 2021, nous avons eu notre soirée de fin d'année dans le nouveau restaurant «le Vaudois» tout neuf.

N'oublions pas les samedis avec l'apéro sous la tonnelle du Cercle à Chardonne, lorsque le temps nous l'a permis. Un grand merci à la famille Morel.

Merci aux membres fidèles qui suivent régulièrement nos manifestations.

Rendez-vous culturels et/ou visites-apéro 2021

Ces rendez-vous ont été préparés par Pierre-Alain Meystre (voir rapport de la Présidente ci-dessus). Olivier Duvoisin a pris la suite pour 2022.

Santé & social

Responsable de cette commission, Eric Rochat commence par se mettre à disposition de tous ceux qui pourraient avoir une demande ou une question touchant à ce domaine. Il leur recommande de lui adresser leurs demandes par e-mail et se dit également prêt à étudier des sujets d'intérêt qui pourraient lui être proposés et à leur donner réponse dans le bulletin du Cercle. Il rappelle ensuite que le CDL a soutenu en 2021 le Point d'Eau, institution lausannoise au service des plus défavorisés, fondée par une poignée d'associations et de mécènes aux options politiques a priori opposées. Il annonce pour cette année un soutien à l'association Zoé4Life qui soutient la recherche et les familles dont les enfants souffrent de cancer.

Tir, Jean-Pierre Pasche, responsable:

«C'est avec un grand plaisir que je peux vous annoncer qu'une saison de tir a pu enfin se terminer en 2021. En effet le Covid a fait beaucoup de dégâts dans les présences aux entraînements et aux concours. Nous avons donc relancé la machine et les tireurs sont revenus sur la pointe des pieds. Pour cette année 2021, je vous informe que les prix seront distribués au mois de mai lors de notre assemblée de préparation 2022-2023. Un grand merci à Georgette Rickli et Cécile Emery pour leur aide. Les résultats paraîtront dans le Bulletin n° 2/2022.

Adoption des rapports présentés: à l'unanimité.

5. Hommage aux membres décédés durant l'année 2021

C'est une assemblée debout qui honore pendant quelques instants la mémoire des membres du CDL disparus durant cette année et réitère ses condoléances à leurs familles.

6. Comptes 2021

Rapport de la trésorière Carol Toffel (la présentation des comptes est à disposition sur les tables)

«Nos recettes sont restées stables. L'exercice se solde par un bénéfice de CHF 43'570.30. Ce bénéfice sera porté en augmentation du capital au 31 décembre 2021.

De vifs remerciements à tous les membres qui paient fidèlement leurs cotisations, voire même l'augmentent spontanément, et à ceux qui, bien que dégagés de cette obligation, y souscrivent quand même de manière fort généreuse.

Un merci également à la Commission de vérification des comptes qui n'a pas failli à sa mission en effectuant son travail avec son sérieux habituel».

6.1 Rapport des vérificateurs de comptes: M. François Rytter présente le rapport:
«En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels du Cercle Démocratique Lausanne (CDL) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Pour rappel, la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à en contrôler la tenue et le respect des bonnes pratiques en la matière.

Les documents comptables nous ont été soumis avec les justificatifs. Les renseignements précis fournis sur les comptes de pertes et profits et du bilan nous permettent de déclarer que les comptes concordent avec la comptabilité et que celle-ci est tenue avec exactitude. En vertu de quoi, nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes 2021 tels que présentés et de décharger le Comité pour l'exercice écoulé. Nous remercions Carol Toffel pour l'excellence de son travail».

Discussion

Au vote, ces comptes avec décharge à la trésorière et à la Commission de vérification sont acceptés à l'unanimité.

7. Cotisations 2022

Le montant de la cotisation annuelle reste à 40 francs.

8. Budget 2022

Au vote, ce budget est adopté à l'unanimité.

9. Election statutaire du comité

Aucune démission pour cette année.

Le Comité actuel se compose dès lors comme suit:

Coryne Eckert, présidente, **Olivier Meuwly**, vice-président, responsable de la commission «conférences», **Catherine Clerc**, secrétaire, **Carol Toffel,** trésorière, **Hugo Milliquet,** responsable de la commission «des divertissements et de la vigne», **Jean-Pierre Pasche,** responsable de la commission «tir», **Eric Rochat,** responsable de la commission «Santé & Social», **Olivier Duvoisin,** responsable de la commission culturelle, **Barry Lopez**, rédacteur du Bulletin et responsable des réseaux sociaux.

10. Election de la Commission de vérification des comptes 2022

M. François Rytter se retire, il est remplacé par **M. Vincent Légeret** qui devient rapporteur, **M. Roberto Garruso,** 1er membre, **M. Nicolas Etienne,** 2ème membre, **M. Jean-Daniel Henchoz,**1er suppléant, **Mme Susan Sax,** 2ème suppléante.

11. Election du porte-drapeau

M. Jean-Pierre Pasche est réélu à l'unanimité.

12. Membres vétérans 2021

Pour cette année, onze membres sont nommés: MM. Vincent Chappuis, Olivier Cherpillod, Charles Favre, Philippe Jaccard, Olivier Mayor, Olivier Meuwly, Philippe Petitpierre, Alain Renaud, Philippe Rossy, Paul-François Saugy, Paul-Arthur Treyvaud.

Par ailleurs, deux membres du comité ont été élus membres d'honneur, il s'agit de Mme Carol Toffel et de M. Hugo Milliquet.

13. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition écrite n'est parvenue au Comité. La parole est donnée aux membres qui désirent s'exprimer. La parole n'étant plus demandée, tous les participants entonnent le chant du Cercle.

La partie officielle de l'assemblée est close à 20h45. Les membres présents sont invités à prendre part à la collation offerte par le CDL.

INTERMANDAT
DEPUIS 1932

RÉVISION I FISCALITÉ I SERVICES EXTERNES

Plus de **15 experts**
en révision, fiscalité et comptabilité
à votre service depuis 1932 pour trouver
la meilleure solution adaptée à
vos besoins.

www.intermandat.ch

DANIEL RUCH
ENTREPRISE FORESTIÈRE

TRAVAUX FORESTIERS
ACHAT DE BOIS/FORÊTS
ELAGAGE
STABILISATION BIOLOGIQUE
TRANSPORT
GENIE FORESTIER

Entreprise Forestière Daniel Ruch SA
1084 Carrouge (VD)
Tél. 021 903 37 27 et 079 449 58 44
www.danielruch.swiss

AG 2023

Mercredi 29 mars 2023

à 19h30

Hôtel Mirabeau

Av. de la Gare 31 – Lausanne

(L'assemblée est réservée aux membres du CDL)

Ordre du jour

1. PV de l'assemblée générale du mercredi 27.04.2022 (voir Bulletin 1/2023)

2. Assermentation des nouveaux membres

3. Rapport de la Présidente

4. Rapport d'activité des Commissions:
- Bulletin, conférences, site internet
- Divertissements
- Visites-apéros / rendez-vous culturels
- Santé & social
- Tir

5. Hommage aux membres décédés

6. Comptes 2022
6.1 Rapport de la Commission de vérification des comptes

7. Cotisations 2023

8. Budget 2023

9. Elections statutaires
9.1 de la Présidence
9.2 du Comité

10. Election de la Commission de vérification des comptes 2023

11. Election du porte-drapeau

12. Membres vétérans 2022

13. Propositions individuelles et divers
(toute proposition doit être annoncée au Comité au moins quinze jours avant l'assemblée selon l'article 21 al. 4 des statuts)

A l'issue de cette assemblée générale, un apéritif dînatoire sera offert par le CDL.

mayor
SANITAIRE - PULLY

Installations sanitaires
Service dépannage

CH – 1009 Pully
tél. +41 21 728 11 83
fax. +41 21 729 42 06
www.mayorsanitaire.ch
secretariat@mayorsanitaire.ch

IMPRIMERIE
GROUX
ARTS GRAPHIQUES SA
REALISATION ◦ IMPRESSION

1052 Le Mont-sur-Lausanne
◦ 021 641 61 41 ◦
www.groux-graphstyle.ch

Hôtel
Mirabeau
LAUSANNE

L'hôtel est un des trésors méconnus de la ville. Situé à seulement 400 mètres de la gare et du métro de Lausanne, desservi par l'arrêt de bus qui porte son nom. Cet hôtel 4 étoiles propose 75 chambres au calme inattendu. C'est un havre de paix insoupçonné.

Best Western Plus Hôtel Mirabeau
Avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne
+41 21 341 42 43
contact@mirabeau.ch - www.mirabeau.ch

LE RENDEZ-VOUS

par Olivier Duvoisin
Commission culture

Afin de compléter notre dossier consacré aux énergies renouvelables, nous avons le plaisir de vous convier à visiter l'entreprise *Retripa Holding SA*

Bulletin d'inscription

Rendez- vous:
jeudi 16 mars 2023 à 16h30

Lieu:
Retripa Holding SA
Chemin de Mongevon 11, 1023 Crissier

Programme:
Rendez-vous sur place. La visite se fera en deux groupes de 10 personnes et sera suivie d'un apéritif.

Inscription obligatoire jusqu'au 9 mars 2023*
- par courriel: inscription@cercle-democratique.org
- par bulletin d'inscription à retourner par courrier postal à l'adresse suivante: Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11, 1004 Lausanne

Nom: .....

Prénom: .....

Téléphone: .....

Adresse mail: .....

Nombre de personne(s): .....

Date: .....

Signature: .....

***dernier délai**

L'île d'Elbe,
perle de la Méditerranée,
Oasis d'exil de Napoléon (4 jours)

© Dreamstime

Du lundi 8 mai au jeudi 11 mai 2023

Voyage en car Buchard (4* tout confort)

L'île d'Elbe fait partie de l'archipel toscan et se situe à quelques 10 km au large du continent. Elbe est constellée de paysages naturels, de baies sauvages romantiques et de plages de sable doré. Dans l'arrière-pays, de vastes forêts alternent avec des vignobles; l'île d'Elbe, parfois vallonnée, parfois montagneuse, est tapissée d'un grand manteau de verdure.

Programme

Lundi 8 mai: rendez-vous à 05h45 au parking du Vélodrome. **Départ à 06h00** en direction du Grand-St-Bernard, Aoste. **Pause, café-croissant,** en cours de route. Continuation par Gênes et les Cinque Terre. **Repas de midi dans un restaurant à Sestri Levante.** Poursuite vers Viareggio, Livourne. A Piombino, embarquement sur le bateau pour la traversée jusqu'à Portoferraio (une heure), **installation à l'hôtel Del Golfo ****,** via Delle Ginestre 31 à Procchio. **Souper.** Soirée libre.

Mardi 9 mai: petit déjeuner à l'hôtel. Départ en bateau pour un tour de l'île depuis Marina di Campo. **Repas de midi dans un restaurant à Marciana Marina.** L'après-midi, retour à l'hôtel. **Souper.** Soirée libre.

Mercredi 10 mai: petit déjeuner à l'hôtel. Rendez-vous avec une guide accompagnatrice pour la demi-journée et **départ pour Portoferraio: visite de la villa des Moulins,** résidence de ville de l'empereur Napoléon. Puis, petit temps libre à la découverte de la capitale de l'île (Portoferraio), avec sa vieille ville, ses vestiges de muraille, ses deux forteresses et les souvenirs de l'empereur Napoléon déchu. Ensuite, **destination la Tenuta La Chiusa : visite et dégustation de 3 vins + 1 vin doux avec plateau de spécialité du coin.** Retour à l'hôtel pour profiter de la plage ou piscine. **Souper.** Soirée libre.

Jeudi 11 mai: petit déjeuner à l'hôtel. **Voyage retour en bateau Portoferraio – Piombino** (9h30-10h30) et trajet en car jusqu'à **Castelnuovo Magra à la cave Bosoni,** une des plus renommées de la région. **Visite du Musée de la mémoire des jardins Ca'Lunae**, du laboratoire des liqueurs de la vigne. Puis, **dégustation commentée de 4 vins de la cave, d'huile d'olive, accompagnés par du pain et focaccia fait maison, olives taggiasche, bruschette aux parfums de Ligurie, sélection de 4 variétés de fromages et salamis assortis**. Puis, retour en Suisse. Arrivée au parking du Vélodrome vers 22 heures. ■

Prix : CHF 880.- *(par personne)*

Tout est compris soit le car, les restaurants, l'hôtel, les boissons, etc. Seuls les extras personnels, achats divers, sont à votre charge.

Payable sur le compte postal
du Cercle Démocratique
Cercle Démocratique
1000 Lausanne
CH43 0900 0000 1000 0763 3

Ou au moyen du code QR ci-dessous (qui peut être « flashé » par votre téléphone portable avec l'application de votre banque ou **présenté au guichet de la poste pour paiement**).

Bulletin d'inscription sortie de printemps 2023

Inscription obligatoire:
réponse jusqu'au jeudi 02 mars 2023 dernier délai

- par courriel: inscription@cercle-democratique.org
- par bulletin d'inscription à retourner par courrier postal à l'adresse suivante:
  Catherine Clerc, Ch. de Pierrefleur 11,
  1004 Lausanne

Nom: .....

Prénom: .....

Téléphone: .....

Adresse mail: .....

Nombre de personne(s): .....

Date: .....

Signature: .....

Réservez vos voyages sans plus tarder ou demandez nos catalogues au **027 306 22 30** ou sur **www.buchard.ch**

BUCHARD voyages

variovent sa

VENTILATION - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

Route de Montpreveyres 21
CH-1080 Les Cullayes

Tél: +41 21 903 35 22
mail: info@variovent.ch

www.variovent.ch

fidal

Fiduciaire Lambelet SA

Fondée en 1925

- Vérification de comptes
- Comptabilité
- Conseils fiscaux

Maîtrise et performance

- Evaluation et conseils en économie d'entreprise
- Expertises

Siège : Avenue Louis-Ruchonnet 15 - 1003 Lausanne
Succursale et courrier : Route de la Maladière 26 - 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 342 50 20 - Fax 021 342 50 39 - fidal@fidal-sa.ch

Membre de la Chambre fiduciaire

Roger Gremper SA

FERBLANTERIE-COUVERTURE
INSTALLATIONS SANITAIRES - CONSEILS ENERGETIQUES
SERVICE DE DEPANNAGE

Maîtrises Fédérales pour
Construire – Rénover – Entretenir

021 624 67 23
079 210 82 37

www.grempersa.ch
info@grempersa.ch

AV. D'ECHALLENS 38
1004 LAUSANNE

LeDossier

La transition énergétique: Un sacré casse-tête !

Sander Van Der Werf | Dreamstime.com

Isabelle Chevalley
Présidente de Suisse éole
Anc. Conseillère nationale

L'éolien, *une énergie bien de chez nous*

Le canton de Vaud dispose d'un potentiel éolien de 5 900 GWh soit 1,5 la consommation de tout le canton d'après la dernière étude de l'Office fédéral de l'énergie. Dire qu'il y a un potentiel est une chose, le réaliser en est une autre.

Ste-Croix, une longue, très longue histoire

Le canton de Vaud détient un record suisse, celui du parc qui aura mis le plus de temps à se réaliser. Il s'agit bien sûr du parc de Ste-Croix qui verra ses premières éoliennes tourner en 2023 après plus de 25 ans de procédures. Ce n'est plus de la patience, c'est un sacerdoce. Et je profite de cet article pour rendre hommage à Romande Energie qui n'a jamais baissé les bras. Cet exemple est symptomatique

de la situation. Une minorité d'individus peuvent bloquer une production d'énergie renouvelable et nécessaire à notre canton pendant plus de 20 ans. Un opposant avait déclaré dans un journal après avoir perdu une votation populaire: de toute façon, on les aura à l'usure. Et bien non, vous ne nous aurez pas à l'usure, la preuve les éoliennes de St-Croix vont bientôt tourner. Ce parc éolien sera le premier du canton de Vaud. Il existe encore 5 parcs éoliens qui sont en cours de procédure dans les tribunaux.

État des lieux des parcs vaudois bloqués

Pour les 6 éoliennes du parc de Sur Grati, le Tribunal fédéral (TF) a rejeté les oppositions et validé ainsi le Plan Partiel d'Affectation (PPA) en janvier 2022. Concernant le parc d'EolJorat Sud développé par les SIL, le PPA des 8 machines a été également confirmé par le TF en 2022. Pour les 12 éoliennes du Mollendruz, le TF vient tout juste en novembre dernier de donner son aval. On attend encore les décisions du TF pour le parc d'Eoljoux et de Bel Coster. A ce jour, l'instance supérieure de notre pays a validé 100% des parcs vaudois. Une belle reconnaissance du travail de qualité accompli par les développeurs.

Les besoins de notre canton

Notre canton consomme 4 200 GWh par an. Actuellement, nous avons une production d'un peu plus de 1 500 GWh. Selon le canton, le potentiel hydraulique est d'un peu moins de 1 000 GWh dont 75% est déjà réalisé. Les 48 éoliennes citées plus haut et bloquées dans des procédures judiciaires représentent à elles seules plus de 336 GWh dont deux tiers de l'énergie est produite en hiver. Rappelons que la Suisse doit importer de l'électricité en hiver et c'est pourtant bien là que nous avons des besoins indispensables... Concernant le solaire, pour produire les 336 GWh d'éolien prêt à être construits, il faut que 56'000 bâtiments installent 30 m² de panneaux solaires photovoltaïque. Dire que l'on peut remplacer l'éolien par le solaire, c'est faux. Notre canton aura besoin du solaire ET de l'éolien. Il ne faut pas opposer ces énergies, elles sont toutes complémentaires.

Prenons un peu de recul

La situation géopolitique de l'Europe, nous démontre encore une fois l'importance de disposer d'une production énergétique locale est décentralisée. Les pauvres Ukrainiens qui dépendent à 20% d'une seule centrale électrique le vivent durement aujourd'hui. En effet, avoir fait la plus grosse centrale nucléaire d'Europe et dès lors avoir concentré la production sur un seul site, rendait le pays fragile. La preuve aujourd'hui, Poutine a mis la main sur la centrale de Zaporijjia et ceci au détriment du peuple ukrainien. Nous ne devons pas faire la même erreur.

Alors que faire?

Répartir et diversifier les productions propres (dans tous les sens du terme) de notre canton est une sécurité d'approvisionnement pour nos citoyens. Pour accélérer le développement des énergies renouvelables, il faudrait déjà que les citoyens soient un peu moins égoïstes et se rappellent ce que nos ancêtres ont sacrifié pour que nous disposions d'une énergie sûre et fiable aujourd'hui comme l'hydraulique. Il faudrait aussi que nos juges accélèrent le traitement des dossiers. Il n'est plus acceptable qu'un dossier traîne autant de temps dans nos tribunaux. Les opposants utilisent le système pour tenter d'empêcher le développement des renouvelables. Les juges ne doivent pas se faire complice de ces agissements.

Aujourd'hui, chacun doit prendre ses responsabilités au nom du bien commun. ■

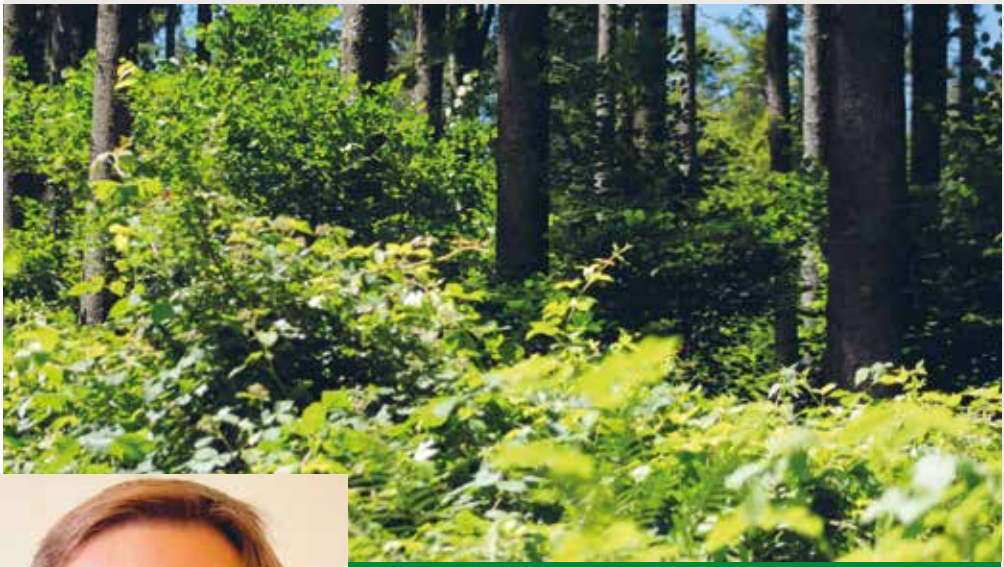

Aux forêts *de s'adapter*

Sylvain Ruch
Directeur Daniel Ruch SA
Président AREF, association romande des entrepreneurs forestiers

Représentant tout de même un tiers du territoire helvétique et vaudois également, c'est bien l'actualité de ces dernières années qui a remis sur le devant de la scène la forêt, ses arbres, son bois et son écosystème.

En premier lieu, le changement climatique demande aux forêts de s'adapter, et **cela fait bientôt dix ans que les débats à ce propos sont fournis.**

Plus récemment, c'est l'annonce d'une future crise énergétique qui a remis au goût du jour le bois de chauffage. La peur justifiée d'une flambée des prix et de problèmes d'approvisionnement nous ont rappelé, qu'en Suisse, le bois est la deuxième source d'énergie renouvelable derrière l'hydroélectricité. C'est toute la branche forestière qui voit ses com-

mandes exploser avec comme résultante de ne pas pouvoir y répondre intégralement. En effet, la coupe de bois feuillus a diminué ces dernières années au profit des résineux puisque la valeur de ceux-ci avait, de manière temporaire, sensiblement augmenté. Dans ce contexte, le bois de feu bûchés secs est aujourd'hui presque en pénurie. Il en va de même pour le bois de feu en grume qui à ce jour est encore denrée rare. Cela a de positif que la valeur commerciale a augmenté considérablement, amenant ainsi un revenu supplémentaire aux propriétaires forestiers.

Pour rappel, la forêt suisse croît chaque année de 10 millions de m^3 pour une exploitation avoisinant les 5 millions. Il y a donc là un fort potentiel de développement pour la récolte du bois. La loi forestière suisse impose un principe de durabilité dans l'exploitation nous permettant de ne récolter que l'accroissement annuel, appelé «possibilité» dans le jargon professionnel. **Plus simplement expliqué par: nous prélevons les intérêts, mais nous ne touchons pas au capital**. En plaine, la possibilité est largement exploitée car les accès sont aisés et les coups d'exploitation peuvent être plus facilement absorbés par le produit résultant de la vente des bois, bien que cela ne génère pas toujours un bénéfice. Par conséquent, la forêt croît principalement dans les régions montagneuses où les terrains sont escarpés et la desserte pas toujours idéale, voire inexistante. Tout cela fait donc exploser les coûts qui, en dehors des forêts dites de protection, ne disposent pas de soutiens financiers étatiques.

Bien que le 70% de la surface forestière soit en main publique (Confédération, cantons, communes), un des défis de ces prochaines années sera, par exemple sur le plan politique, d'obtenir des aides pour les forêts privées et publics qui ne se situent pas dans des zones subventionnées actuellement. **Des incitations à favoriser le bois suisse par rapport à celui qui est importé**, bien que cela se complique lors d'appels d'offre soumis au marché public, et mettre en avant la filière courte seront certainement des sujets déterminants.

Des chauffages à distance (CAD) alimentés en matière bois existent déjà et c'est une solution très intéressante puisqu'elle permet l'utilisation de produits de la forêt à faible valeur mercantile. Ils peuvent fonctionner avec des pellets, bouchons de bois issus principalement des déchets de scieries tels que sciure et écorces et d'autres avec les rémanents de coupe comme des branches ou encore avec des copeaux. Ces deux dernières sources sont plus intéressantes en deux points : le propriétaire est plus proche de l'argent issu de ses bois car il y a moins d'intermédiaire et la transformation de la matière première est moins énergivore. Côté industrielle, **le canton de Vaud compte, à Puidoux, la première usine à cogénération de Suisse avec de la gazéification de bois humide.** Avec au moins 80% de bois il est produit de l'eau chaude pouvant alimenter un CAD regroupant quantité d'habitations et également de l'électricité qui est injectée sur le réseau. Le point négatif des copeaux ou des branches est la zone de stockage considérable qui est nécessaire ainsi que le coût des chaudières.

Dans le cadre privé, c'est d'ailleurs sur ces points que le bât blesse en comparaison au gaz par exemple, ceci bien que les prix de revient finaux au kWh soient meilleurs marchés. ■

La transition énergétique:
Un sacré casse-tête

Pascal Helfer
CSD Ingénieurs SA
Membre de la Commission de l'Energie du PLR-VD

La géothermie *pour tous et partout!*

La géothermie, c'est ...
La chaleur de l'environnement peut être valorisée à partir de l'air, des rivières, des lacs, des nappes phréatiques et des roches en profondeur. La température dans le sous-sol dépend de trois facteurs principaux: les types de roche, la circulation d'eaux souterraines et la profondeur. L'augmentation de température (gradient géothermique) sous le plateau Suisse est d'environ 3 – 3.5 °C par 100 m de profondeur. En général il faut donc descendre à environ 3'000 m pour atteindre une température de 100°C. Des régions présentent cependant des anomalies géothermales importantes, comme celles récemment observées dans le forage géothermique profond de Lavey-les-Bains (~125 °C à 3'000 m).

Différents types de géothermie

En absence d'aquifère, la chaleur du sous-sol peut être exploitée par des sondes géothermiques. Il s'agit d'un système fermé où l'énergie thermique du sous-sol est récupérée en faisant circuler un fluide caloporteur dans le forage. La chaleur accumulée par le fluide lors de son passage en profondeur est extraite en surface à l'aide d'une pompe à chaleur (PAC) pour répondre aux besoins en chauffage et eau chaude sanitaire.

Les systèmes exploitant les nappes phréatiques superficielles et les aquifères hydrothermaux profonds utilisent l'eau souterraine circulant naturellement dans les réservoirs aquifères du sous-sol. Ce type d'installation est similaire à ceux utilisant l'eau des rivières et des lacs. L'eau est extraite du sous-sol au moyen d'un forage puis, après valorisation de son énergie thermique par une PAC, est en général réinjectée par l'intermédiaire d'un deuxième forage à distance du premier. Il s'agit de systèmes ouverts, impliquant un échange d'eau entre le sous-sol et les forages (doublets). Les systèmes ouverts bénéficient de l'énergie transportée dans les eaux souterraines et sont donc plus performants que les systèmes fermés. La chaleur de l'eau pompée dans des aquifères plus profonds peut être directement valorisée thermiquement (échangeur de chaleur). Les doublets géothermiques sont utilisés entre autres pour des réseaux de chauffage à distance. Au-delà de ~115°C l'eau géothermale peut produire de l'électricité.

Contrairement au système hydrothermal, où l'énergie est extraite de l'eau s'écoulant naturellement dans les zones perméables du sous-sol, le système pétrothermal vise à exploiter la chaleur à grande profondeur dans les roches cristallines peu perméables du soubassement. L'eau est alors injectée dans le sous-sol depuis la surface par un premier forage, elle se réchauffe ensuite au contact de la roche (échangeur de chaleur). Elle est ensuite pompée par un deuxième forage situé à l'autre extrémité du

En fonction de la profondeur, on distingue dans le canton de Vaud:

- la géothermie de faible profondeur (< 400 mètres) ;
- la géothermie profonde (moyenne et grande profondeur).

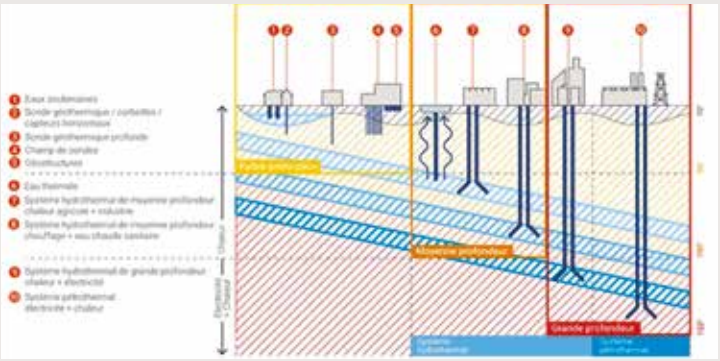

Différents types de captages géothermiques (source GEOTHERMIE-SUISSE.ch)

réservoir fissuré. Ce système fonctionne donc même en absence d'écoulements souterrains naturels.

De bonnes raisons pour exploiter la géothermie

La chaleur et l'électricité d'origine géothermique sont favorables au climat puisqu'elles ne produisent pas de CO2 et valorisent une énergie renouvelable. L'énergie géothermique est indépendante des conditions météorologiques et des variations saisonnières. Elle est donc continue, mais également modulable en fonction des besoins. C'est une énergie locale qui n'utilise pas de matière première provenant de l'étranger. Outre la fourniture de chaleur, l'eau issue des nappes phréatiques, des lacs et des rivières peut également être valorisée thermiquement pour rafraîchir des bâtiments ou des installations industrielles. Des subventions conséquentes existent pour stimuler l'émergence de nouveaux projets.

Géothermie pour tous et partout

L'énergie géothermie est disponible partout et peut être valorisée à toutes les échelles (maisons individuelles, immeubles, zones industrielles, quartiers), en fonction des conditions locales et des besoins. Elle nécessite cependant des études préalables pour déterminer les caractéristiques du sous-sol (présence, profondeur et température d'aquifères hydrothermaux profonds), en préciser les incertitudes et dimensionner les installations d'exploitation de manière durable. Elle demande dès lors des compétences pluridisciplinaires et de l'expérience, en particulier en matière d'hydrogéologie, d'environnement et d'optimisation énergétique (mixité des énergies, énergie du bâtiment, réseaux de froid/chaleur). Elle demande également une excellente connaissance des procédures d'autorisation et de subventionnement.

Axe stratégique du canton

Le canton de Vaud s'engage activement dans le développement de la géothermie. La dernière version de la Conception Cantonale de l'Energie (CoCEn 2019) a pour but d'encourager l'utilisation des énergies indigènes, de réduire les émissions de CO2 et de privilégier le recours aux énergies renouvelables. La géothermie profonde fait partie des énergies renouvelables indigènes à développer dans le cadre de la transition énergétique. Le canton se fixe pour objectif la réalisation d'une vingtaine de centrales géothermiques d'ici à 2050, ce qui permettra de fournir 300 GWh/an de chaleur et 40 GWh/an d'électricité. La nouvelle loi sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS) est entrée en vigueur le 1er avril 2019. Elle fixe notamment un cadre clair et encourageant pour le développement de la géothermie profonde.

Concrètement 3 sites de forage sont actuellement en cours de réalisation, à Lavey, Vinzel et Montagny. Plusieurs autres projets sont également en cours de développement dans le canton. ■

Références: Offices Fédéral de l'Energie (OFEN), Direction Générale de l'Environnement du canton de VAUD (DGE), Géothermie-Suisse

LA VISION DU POLITIQUE

Jacqueline de Quattro
Conseillère nationale

Photographerlondon | Dreamstime.com

Politique énergétique: *adaptons nos lois à nos besoins*

La guerre en Ukraine a révélé la fragilité de notre approvisionnement énergétique. Elle a mis en évidence notre dépendance de l'étranger et l'importance de notre production énergétique indigène. La Suisse - comme le canton de Vaud - doivent aujourd'hui tirer les leçons de la crise et préparer les années à venir. Si nous voulons éviter la menace d'une pénurie, nous devons nous montrer plus offensifs en développant davantage les énergies renouvelables et en boostant l'efficience énergétique.

La sécurité énergétique n'est plus une évidence. Pourtant la Suisse et notre canton ne se retrouvent pas démunis. **Nous avons assez d'eau, de soleil, de vent et du bois. Utilisons-les avec efficacité.** D'autant plus que les énergies vertes sont désormais la source énergétique la moins chère. Et apprenons à mieux gérer l'énergie, à moins la gaspiller.

C'est la stratégie que j'ai appliquée durant mes 13 années comme ministre de l'environnement et de l'énergie. En 2012 déjà, notre canton a adopté un ambitieux programme de 100 millions pour les énergies renouvelables. Deux ans plus tard, une loi pionnière sur l'énergie est entrée en vigueur. Nous avons aussi misé sur la rénovation énergétique des bâtiments, qui a entraîné des retombées de près de 700 millions pour l'économie vaudoise.

Nous avons pourtant pris du retard notamment en raison des oppositions des associations environnementales et du manque d'investissements. Pour rattraper le temps perdu, nous n'avons pas d'autre choix que de recourir à tous les moyens qui se trouvent à notre disposition. A commencer par la simplification et l'accélération des procédures qui restent autant de parcours du combattant.

Il subsiste d'innombrables obstacles sur le chemin de celui qui veut produire ou économiser de l'énergie, qu'ils soient administratifs ou dûs aux multiples possibilités de recours. De quoi décourager les meilleures volontés. Ainsi ce sont le plus souvent les tribunaux qui décident de l'avenir de projets stratégiques, que les autorités politiques. Inacceptable. Revoyons et corrigeons donc rapidement nos procédures.

Nous devons également encourager des incitations économiques là où elles ont un réel impact. Par exemple sous la forme de déductions fiscale.

J'ai déposé au Conseil national, avec une dizaine d'élus PLR, une initiative parlementaire, qui demande l'inscription dans la Constitution fédérale du principe de l'incitation en matière environnementale. Pour le moment, seul le principe du pollueur payeur y figure. Nous souhaitons y ajouter la récompense pour celui qui fait des efforts. Nous connaissons le malus. Ajoutons le bonus.

Le potentiel de production d'énergies renouvelables dans les agglomérations et les zones bâties n'est pas non plus assez exploité. Les bâtiments administratifs, commerciaux ou résidentiels ne sont pas ou que partiellement équipés de panneaux solaires. J'ai donc interpellé le Conseil fédéral pour qu'il soutienne davantage les cantons afin de faire progresser ces nouvelles technologies en ville.

Il y a enfin trop d'entraves juridiques dans la rénovation énergétique des bâtiments. La loi sur l'aménagement du territoire permet la pose de panneaux solaires dans les zones à bâtir et les zones agricoles sans autorisation, mais les isolations périphériques des bâtiments sont soumises au permis de construire. Une aberration à supprimer, comme l'exige Maurice Neyroud au Grand Conseil vaudois. Proposition que j'ai reprise au Conseil national, car il s'agit d'une loi fédérale.

Enfin au pays de l'innovation, n'oublions pas de soutenir la recherche et les nouvelles technologies. Aidons aussi nos start-up qui planchent sur la possibilité de stocker l'énergie issue de ressources renouvelables, notamment le solaire et l'éolien.

La maîtrise de notre approvisionnement énergétique est un des grands enjeux de demain. Adoptons nos lois à nos besoins. Sortons des oppositions stériles et favorisons une politique énergétique libérale plutôt que la décroissance et les mesures punitives. ■

CŒUR À CŒUR

par Dr Eric Rochat
Commission Santé & Social

© Adinabulina | Dreamstime.com

Il fait chaud !

Pour la première fois, j'ai dégusté ce 2 janvier une salade de dent-de-lion fraîchement coupée et les 16° enregistrés au Pays-d'Enhaut le jour du Réveillon ne furent pas sans m'étonner. Le réchauffement climatique est indiscutable et, s'il comporte oscillations comme le climat il y a cinquante ans, la tendance générale de la température moyenne est clairement à la hausse.

Il est non moins évident que ce réchauffement a de multiples conséquences, tant primaires sur la fonte des glaciers et des banquises avec l'élévation du niveau des eaux, que secondaires sur les courants océaniques, la fréquence des ouragans et le régime des précipitations. Si j'ajoute que les centaines de millions de personnes habitant des terres demain désertifiées ou inondées seront contraintes à l'exil vers d'autres territoires, **je dois prendre pour vérité que ce réchauffement va modifier considérablement le monde dans lequel je vis** et les modes de fonctionnement humains et politiques de notre espèce.

Si les conséquences peuvent faire l'objet de prévisions aussi précises, qu'en est-il des causes? Pour stopper, modifier ou tempérer ces dérèglements, **il est illusoire de recourir aux prières, aux imprécations et aux manifestations de masse, de taguer les vitrines ou se coller les mains au bitume.** Il faut définir les causes et agir à leur niveau.

Une simple recherche sur Google «causes du réchauffement climatique» énumère dans l'ordre, sur le site de l'Union Européenne, les gaz à effet de serre, la combustion du charbon, du pétrole et du gaz, la déforestation, l'augmentation de l'élevage, les engrais, les gaz fluorés... Le GIEC confirme que l'homme et ses activités contribuent de façon primordiale au réchauffement et qu'il y a urgence à intervenir mais **je m'étonne – et le mot est faible! – du silence marqué concernant ce qui pourtant me saute aux yeux: en 1960, nous étions environ 3 milliards d'humains sur terre. Nous avons atteint aujourd'hui les 8 milliards et devrions compter 10 milliards d'hommes et de femmes en 2050** selon les prévisions de la Banque Mondiale.

Toutes choses étant égales, **la population mondiale devrait donc mathématiquement produire 2,7 fois plus de substances à l'origine du réchauffement climatique qu'il y a 60 ans**. Mais les choses ne sont pas égales car, depuis lors, sont apparus en masse et dans tous les pays, voitures, avions, téléphones portables et ordinateurs, appareils électroménagers et climatiseurs, l'amélioration générale du niveau de vie de la plupart allant de pair avec la prolongation de leur existence. Cette prolongation, parallèle à la diminution de la mortalité infantile, contribue largement à l'explosion démographique. Si l'espérance de vie à la naissance a passé de 77,4 ans en 2001 à 81,6 ans en 2021 pour les hommes, il est encore plus évident que le quatrième âge est désormais omniprésent dans notre société.

Ainsi, **ne pas mentionner en première ligne des causes du réchauffement climatique l'augmentation exponentielle de la population mondiale tient du déni scientifique**, autant dire du politiquement correct! C'est décrire les désastres causés par les différentes armes et manœuvres militaires durant la guerre en omettant de mentionner celui qui l'a déclenchée (suivez mon regard!). C'est imposer limitations de vitesse, de cylindrée, de pollution ou fixer le nombre minimal de passagers d'une automobile alors que le nombre de voitures ne cesse de croître.

Limiter simultanément la croissance et l'appétit de consommation de l'espèce humaine: magnifique programme s'il ne vouait à très court terme aux oubliettes les politiciens courageux qui voudraient sérieusement le promouvoir! **Il implique évidemment une forte limitation de la liberté individuelle de consommation et de mouvement mais aussi de celle de procréation et de longévité...** Cette dictature sur fond de réchauffement climatique n'aurait donc rien à envier à ses homologues communistes, militaires ou religieuses.

Et pourtant c'est bien à la cause première qu'il faut s'attaquer prioritairement. Je n'ai pas de solution à prescrire et; face au miroir, j'ai peine à affirmer la nécessité de ma propre existence. Du moins trouverais-je l**e courage de ne plus tout vouloir, à tout prix et à tout âge**, apportant ainsi ma modeste pierre à un mur qu'il faudra nécessairement construire. ■

LES JEUNES ONT LA PAROLE...

par Alexandre Legrain
Vice-président des JLRV, Municipal à Crassier

© Victor Koldunov | Dreamstime.com

Crise énergétique: *les communes sur le pied de guerre*

Durant l'été 2022, le Conseil fédéral confirmait les craintes annoncées quelques mois plus tôt: la pénurie d'énergie guette. L'effroi est total; la Suisse, pays riche et développé, est sur le point de manquer d'énergie! Les vidéos de propagande russes montrant des familles européennes plongées dans le noir et le froid pour Noël ne semblent plus si irréalistes que ça.

Et puis... plus rien. Ou presque. Les mois passent et les communes attendent, attendent, attendent... des informations, des suggestions, des recommandations ou même des ordres pour faire face à cette crise. Mais rien. **Que fait la Confédération? Que fait le canton?** Si la crise sanitaire a été plus que soudaine laissant peu de temps aux autorités, aux entreprises et aux citoyens pour se préparer, la crise énergétique semble, elle, nous laisser quelques mois pour anticiper les différents scénarios. Pourtant, rien ou peu de choses ne bouge. Autour de la table de la Municipalité, nous nous demandons quand, enfin, nous recevrons des informations sur ce que le canton attend de nous, commune. Donc nous allons de l'avant et nous décidons, comme dans bien d'autres communes, des mesures d'économie d'énergie et passons le message à nos administrés d'en faire de même.

En novembre, coup de théâtre: enfin (!) le canton nous transmet des informations. D'abord, à propos des fameux PRU (point de rencontre d'urgence) qui, comme leur nom l'indique, doivent faire office de lieu central de regroupement en cas d'urgence. L'on nous dit, ou plutôt ordonne, d'équiper ces endroits de toutes sortes d'appareillages: eau en bouteille, nourriture, trousse de premier secours, génératrice électrique afin d'alimenter le chauffage et l'éclairage, etc. **Nous, municipaux, devrons même suivre une formation pour l'utilisation des radios de la protection civile!** Mais enfin, se prépare-t-on à une guerre, l'apocalypse approche-t-elle, nous demandons-nous, mes collègues et moi? Et pour cause, le sentiment est à l'incompréhension. Alors que partout dans la presse, il est dit que le risque de pénurie s'éloigne peu à peu, le canton, lui, est à un cheveu de nous ordonner d'ouvrir les abris antiatomiques!

Sans compter que le temps manque et les pénuries sont toujours là. **Comment trouver une génératrice en pleine crise énergétique** accompagnée d'un manque gigantesque de matières premières couplé aux difficultés économiques et retards accumulés durant la période de COVID? Je vous le donne en mille: c'est presque impossible. Merci donc à ce collègue qui nous prête sa génératrice pour cet hiver... Ah si seulement nous avions disposé de quelques mois de plus pour nous préparer et passer commande plus tôt !...

Et notre beau canton qui entre dans sa 225ème année d'indépendance continue. **Il nous réclame maintenant un «plan de continuité»**. Ce dernier est censé planifier l'organisation communale pour la poursuite des activités essentielles. Si l'exercice peut probablement être utile pour une ville, à l'échelle d'un village, c'est proprement ridicule. Mes collègues et moi en saurons toujours plus sur notre commune que n'importe quel plan, quand bien même il aurait été rédigé avec le plus grand soin.

Résumons. Pour l'anticipation de cette crise, on repassera. Pour des informations utiles et une aide concrète et efficace pour les communes, c'est carrément raté. A la place, on nous met des bâtons dans les roues en nous imposant des mesures dont on peut légitimement et fortement douter de l'intérêt en cas de crise réelle. Et malgré tout cela, en cas d'évènement urgent concret, pas sûr que nous soyons prêts... Mais, Dieu merci, tout cela ne portera vraisemblablement pas à conséquence vu la forte diminution du risque de pénuries.

Bref, espérons au moins que l'hiver prochain ne verra pas, à nouveau, les mêmes absurdités se reproduire et que notre gouvernement saura être plus proche des besoins effectifs des communes et de ses concitoyens. ■

DROIT AU BUT

par Pascal Nicollier
Orientation juridique du Cercle Démocratique

© Lacheev | Dreamstime.com

Le «contracting» énergétique

Lorsque l'on évoque le potentiel d'énergies vertes, l'on pense inévitablement aux nombreuses surfaces de toitures existantes pouvant accueillir des panneaux solaires. Si ces installations arrivent petit à petit sur les immeubles de notre canton, leur rythme n'est pas très rapide, car elles dépendent de la nécessité d'assainir les bâtiments, de changer les toitures ou de la volonté des propriétaires dont le calendrier ne dépend pas forcément de celui du changement climatique. Pour accélérer le mouvement, une alternative purement privée existe à la contrainte légale, et elle est efficace. Bienvenue dans le monde du «contracting» énergique!

Derrière cet anglicisme se cache une solution contractuelle permettant à un propriétaire de déléguer, en quelque sorte, la charge de l'installation de panneaux solaires à une entité tierce. De plus en plus de propriétaires ont certes la volonté d'équiper leur maison d'installations solaires, mais ils hésitent devant l'investissement qu'il faut réaliser. Or, des entreprises peuvent se charger de ce service, s'agissant tant de panneaux solaires thermiques produisant l'eau chaude pour le bain et le chauffage, que de capteurs photovoltaïques produisant de l'électricité.

COMMENT ÇA MARCHE?

Le propriétaire passe un contrat avec une société qui lui fournit les panneaux, les installe sur son toit et s'occupe ensuite de l'entretien et de l'exploitation. La société assume dès lors le risque d'investissement et garantit la maintenance de l'équipement, cela contre une rémunération que le propriétaire lui verse mensuellement, en général par un forfait de base et un prix additionnel variable selon la consommation. Le propriétaire peut ainsi non seulement lisser le coût de l'installation qui s'échelonne sur le temps, mais il bénéficie aussi de l'autre avantage de ne pas devoir supporter le risque d'exploitation.

UNE SOLUTION SUR LE LONG TERME

Le «contracteur» (société qui installe et exploite les panneaux solaires) doit pouvoir rentabiliser l'équipement. Elle en reste donc propriétaire durant le temps, en principe assez long, que dure le contrat. Cela lui permet d'encaisser les redevances et de rentrer dans ses frais. De son côté, le «preneur d'énergie» (propriétaire de l'immeuble) met ses surfaces à disposition du contracteur. À l'échéance du contrat, il est en principe convenu qu'il acquière la propriété de l'installation solaire, qui est certes amortie.

DE L'ÉNERGIE DE PROXIMITÉ

Le système du «contracting» énergétique est pensé pour faire profiter d'une production énergétique locale au propriétaire d'un immeuble ou à ceux de bâtiments d'un quartier à petite échelle. C'est dans cet ordre d'idées que l'article 14 de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) a été adapté dès le 1er janvier 2023 en réglementant plus précisément la «consommation propre» d'énergie non seulement pour le propriétaire, mais également pour le voisinage immédiat. Ainsi, une installation peut produire de l'énergie localement pour une ou plusieurs propriété(s) et être consommée sur place du moment qu'elle n'utilise pas le réseau de distribution.

Enfin, les propriétaires «preneurs d'énergie» peuvent aussi devenir un peu «contracteurs» dans la mesure où ils deviennent coopérateurs de la société qui possède les panneaux solaires, puisque ce système peut être mis en pratique par des sociétés coopératives, qui poursuivent le but de favoriser par une action commune les intérêts économiques de ses membres au sens de l'art. 828 du code des obligations. **Ainsi, si vous avez envie de plus de soleil dans votre énergie, renseignez-vous !**

Michaël Diserens – votre courtier en assurances

« Un seul interlocuteur à vos côtés
Et toutes vos assurances en sécurité »

MD Assurances & Conseils SA
Rte de la Croix-Blanche 33 • CH 1066 Epalinges/Lausanne
T 021 635 36 06 • M 078 626 92 49
info@mdassurances.com

le Vaudois

Place de la Riponne 1
1005 Lausanne
021 706 40 40
www.levaudois-sa.ch
7/7 jours | 7h-24h

Pour votre publicité dans le
BULLETIN DU CERCLE DEMOCRATIQUE LAUSANNE

urbanic
Régie publicitaire

Avenue Edouard-Dapples 54 - 1006 Lausanne - info@urbanic.ch - Tél. 079 278 05 94

Machines-Services – Bernard Thonney

Vente et réparation de toutes marques de tondeuses, tronçonneuses, fraiseuses, scarificateurs, débroussailleuses, machines viticoles et communales.

Route du Jorat 8
1073 Mollie-Margot
021 781 23 33
079 310 56 66
b.thonney@bluewin.ch
www.machinesservices.com

Journée libérale romande

«Formation et liberté»

samedi 18 mars 2023,

À l'Hôtel Alpha-Palmiers (Petit-Chêne 34, 1003 Lausanne).
Accueil dès 9h00, début à 9h30, fin à 15h45. Organisée par l'Institut Libéral, le Cercle Démocratique Lausanne et Le Regard Libre.

PROGRAMME

09 h 00 Accueil des participants, cafés et croissants

09 h 30 Mots de bienvenue, brefs propos introductifs
Nicolas Jutzet

09 h 40 **Conférence**
Les Libéraux et l'éducation, une analyse philosophique –
Olivier Massin, professeur ordinaire de philosophie générale et directeur de l'Institut de philosophie de l'Université de Neuchâtel.

10 h 40 **Conférence**
Le libéralisme et la formation, un regard historique –
Olivier Meuwly, historien, docteur en droit et ès lettres de l'Université de Lausanne, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire vaudoise et suisse.

11 h 15 **Conférence**
L'autonomie scolaire, une comparaison internationale –
Monique Canto-Sperber, philosophe, directrice de recherche au CNRS. Spécialiste de philosophie ancienne et de la pensée morale et politique, elle a publié de nombreux ouvrages, dont récemment «Une école qui peut mieux faire - Plaidoyer pour la liberté».

12 h 15 **Déjeuner-buffet**

13 h 15 **Interventions thématiques**
• Quel rôle pour les écoles privées, *par Alexandre Moulin, directeur de l'École Ardévaz, à Sion.*
• École inclusive et libéralisme, *par Enzo Santacroce, enseignant et doyen au gymnase de Beaulieu.*

13 h 45 **Conférence**
Présent et futur de la formation obligatoire et post-obligatoire –
Frédéric Borloz, Conseiller d'État du canton de Vaud, en charge du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF).

14 h 15 **Échange du public**
avec Frédéric Borloz
Modération par Jonas Follonier (Le Regard Libre) et Nicolas Jutzet (Institut Libéral).

15 h 15 **Conclusions**

15 h 45 **Fin de la journée**

Inscription p. 37 →

METRAUX transports SAVIGNY

021 784 80 70

La passion du transport !

metraux-transports.ch

DELPHINE MOREL
Vigneronne | Œnologue

CAVE MOREL
Rue du Village 20
1803 Chardonne

021 921 62 57
079 425 03 82
info@morel-vins.ch

www.morel-vins.ch

Guy Gaudard s.a.

MAITRISE FEDERALE

ELECTRICITE
TELECOM

Av. de Chailly 36 · 1012 Lausanne
021 711 12 13 · info@gaudard.ch

elios
CONSULTING

contact@nicolasleuba.ch
www.eliosconsulting.ch

ricksan sa

Sanitaire-chauffage
bureau technique

ÉTUDES
RÉALISATIONS
ENTRETIEN

maîtrise fédérale
chemin du Martinet 10
1007 Lausanne

tél. 021 625 04 88
fax 021 625 38 86
www.ricksan.ch

Confiez
l'administration
de votre PPE,
villa, immeuble
à des professionnels

SICOSA SA

SICOSA SA - A votre service depuis 1955
Avenue Recordon 32 bis – 1004 Lausanne
021 624 40 45 – info@sicosa.ch

cei

uspi

Journée libérale romande

«Formation et liberté»

Le programme en détail

samedi 18 mars 2023,

À l'Hôtel Alpha-Palmiers (Petit-Chêne 34, 1003 Lausanne).
Accueil dès 9h00, début à 9h30, fin à 15h45. Organisée par l'Institut Libéral, le Cercle Démocratique Lausanne et Le Regard Libre.

INSCRIPTION

L'inscription est possible en ligne sur www.institutliberal.ch (sous «Événements»), par e-mail à liberal@libinst.ch ou par courrier à Institut Libéral, Boulevard de Grancy 19, 1006 Lausanne (Délai d'inscription : jeudi 9 mars 2023).

☐ Je participerai à la **«Journée libérale romande»**

Prénom/Nom: .....

Organisation (si applicable): .....

Rue/no: ..... NPA/Localité: .....

Email: .....

☐ Je serai accompagné(e) de:

Prénom/Nom: .....

Organisation (si applicable): .....

Rue/no: ..... NPA/Localité : .....

Email: .....

Frais de participation à verser à l'accueil:

☐ Tarif normal: **CHF 30.- par personne** *(déjeuner compris)*
☐ Mécènes de l'Institut Libéral: **gratuit**
☐ Étudiants et moins de 25 ans: **gratuit**
☐ Membre du Cercle Démocratique Lausanne: **gratuit**
☐ Abonné Le Regard Libre: **gratuit**

Jonas Follonier
«Le Regard Libre»

Peut-il être éthique de mentir?

La controverse Kant-Constant

Pour Kant, le philosophe allemand, le mensonge est toujours un acte à bannir car il détruit la confiance au sein de la société et entame la loi morale en l'homme. Chez Constant, le philosophe français, mentir peut être vertueux en fonction du contexte. Regards croisés.

Dans une dispute devenue célèbre, les philosophes Emmanuel Kant (1724-1804) et Benjamin Constant (1767-1830) ont chacun défendu leur point de vue sur la possibilité de mentir ou non en société. En 1795, Kant publie Fondements de la Métaphysique des mœurs, œuvre dans laquelle il expose sa théorie du devoir. Selon lui, dire la vérité est un impératif à respecter en toute circonstance, même si les conséquences sont fâcheuses. Pour l'illustrer, Kant prend l'exemple d'un individu qui doit avouer à des assassins poursuivant son ami qu'il est bel et bien en train de le couvrir. En 1796, Constant publie Le Droit de mentir, un texte court et provocateur rédigé en réaction à l'ouvrage du philosophe allemand. C'est le début des hostilités.

Le droit à la vérité

Pour Constant, cette manière de prôner l'intransigeance morale sape toute relation entre les hommes: «Le principe moral, écrit-il, que dire la vérité est un devoir, s'il était pris d'une manière absolue et isolée, rendrait toute société impossible. Nous en avons la preuve dans les conséquences très directes qu'a tirées de ce principe un philosophe allemand, qui va jusqu'à prétendre qu'envers des assassins qui vous demanderaient si votre ami qu'ils poursuivent n'est pas réfugié dans votre maison, le mensonge serait un crime.»

En étayant le propos, Constant joue sur la distinction entre le devoir moral et le droit juridique, sa conviction étant que la situation vécue impacte la prise de déci-

sion individuelle. Si, en face de personnes manifestement mal intentionnées, l'individu ment avec la volonté de sauver la vie d'autrui, alors il n'est pas condamnable, car dire la vérité préserverait l'intégrité des malfaiteurs tout en nuisant juridiquement à autrui. Ceci n'est pas acceptable pour la conscience citoyenne engagée dans la vie collective qui prime sur la conscience, propre à chacun selon Constant – et qui pourrait par exemple être kantienne. En suivant cette logique qui différencie sphère privée et sphère publique, Constant transforme le droit de mentir en droit à la vérité:

«Un devoir est ce qui, dans un être, correspond aux droits d'un autre. Là où il n'y a pas de droits, il n'y a pas de devoirs. Dire la vérité n'est donc un devoir qu'envers ceux qui ont droit à la vérité. Or nul homme n'a droit à la vérité qui nuit à autrui».

Aussi, le citoyen devra privilégier la prise en compte des effets de son action plutôt que son intention. C'est précisément ce qu'ont appliqué, entre autres, les Justes pendant la Seconde Guerre mondiale en mentant aux autorités nazies alors même qu'ils abritaient chez eux des Juifs.

Autoriser le mensonge, c'est autoriser le mal

Kant rétorque en 1797 dans D'un prétendu droit de mentir par humanité que «la véracité dans les déclarations que l'on ne peut éviter est le devoir formel de l'homme envers chacun, quelque grave inconvénient qu'il puisse résulter pour lui ou pour un autre». En d'autres termes, le philosophe allemand s'oppose ici à tout conséquentialisme.

Cela ne l'empêche cependant pas de réfléchir aux effets du mensonge: pour lui, si le mensonge est autorisé, la discorde s'installera dans la société. Subtilement, le philosophe allemand demande ce qu'il se passerait si tout le monde mentait, et ce «quelque généreuse que puisse être son intention»? Pour Kant, le mensonge éthique est impossible précisément parce que l'action individuelle influe directement sur la construction du collectif – une idée qui résonne en partie avec celle de Constant mais qui aboutit à la position inverse. En mentant, d'après Kant, «je fais en sorte que tous les droits s'évanouissent et perdent leur force, ce qui est une injustice faite à l'humanité en général».

Cette controverse résonne aujourd'hui, par exemple, lors de campagnes électorales où la désinformation règne. Les citoyens ont droit à la vérité et pourtant il arrive que leurs dirigeants leur mentent. Est-ce tolérable? Si oui, dans quelles conditions? Et est-il toujours facile de savoir si celles-ci sont réunies? Kant et Constant ont de beaux jours devant eux.

Abonnez-vous au mensuel romand ***Le Regard Libre***, axé culture et débat d'idées, directement sur son site internet (www.leregardlibre.com/abonnement) en profitant d'une **réduction de 10.- CHF pour les membres du Cercle démocratique avec ce code promo: CDL.**

CLIC-CLAC...

De l'ambiance et du beau monde au Mirabeau...

CLIC-CLAC...

... à la finale de «Danse avec les stars»

© Art Direction

CLIC-CLAC...

De la bière...

... à l'apéro!

CLIC-CLAC...

Petit Nouvel an, les absents...

... ont toujours tort!

À noter

ORIENTATION JURIDIQUE

Uniquement pour les membres du CDL
et par téléphone
Pascal Nicollier, tél. 021 944 42 42

COMMISSION SANTÉ & SOCIAL

santesocial@cercle-democratique.org

COMMANDE DE VIN DU CDL

Visitez la cave de Delphine et Jean-François Morel à Chardonne (Rue du Village 20) le jeudi soir de 17h à 19h, ainsi que le samedi matin de 10h à 12h d'avril à décembre
(sauf jours fériés).

Le Blanc, le Rosé et le Rouge du CDL à Fr. 14.-/bouteille

LE CALENDRIER

16.03.2023
Visite de l'entreprise Retripa Holding SA à Crissier à 16h30

18.03.2023
Journée libérale romande, dès 9h30 à l'Hôtel Alpha-Palmiers à Lausanne

29.03.2023
Assemblée générale à l'Hôtel Mirabeau à Lausanne à 19h30

08-11.05.2023
Sortie de printemps à l'Île d'Elbe

11.05.2023
Conférence 1848, année de la nouvelle Constitution fédérale Lieu à définir

06.05, 03.06, 01.07, 05.08, 02.09.2023
Les apéros à la vigne de Chardonne de 11h à 14h

CERCLE DÉMOCRATIQUE LAUSANNE